



DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Merci de transmettre ce formulaire au minimum 15 jours avant la date de la manifestation.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Si votre débit de boisson concerne **uniquement les boissons du groupe 1**, cette autorisation n'est pas obligatoire.

Les boissons offertes ou mises en vente sont limitées à celles comprises dans le 1^{er} et le 3^{ème} groupe.

Groupe 1 : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolats ;

Groupe 3 : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comprenant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraise, framboise, cassis, ou cerise, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur ;

Je soussigné(e) : Monsieur Madame

Nom :Prénom :

Adresse personnelle :

.....

E-mail :Téléphone :

Profession :

Faire une demande d'ouverture de débit de boisson temporaire pour :

Association/société organisatrice :

Adresse :

.....

E-mail :Téléphone :

Qualité du demandeur :

Nature de l'évènement :

Lieu(x) :

La manifestation a-t-elle lieu dans le centre omnisport : Oui Non

Si oui, merci de fournir une attestation d'affiliation jeunesse et sport (article L.3335-4 du code de la santé publique)

Date :

Heure de début :Heure de fin :

Fait à Grésy-sur-Aix, le.....

Signature :